

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS'
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maxime Proulx-Cadieux	1.1 Maire	16 644	8 322	5 949	2 974
Gaétan Labelle	1.2 Conseiller	1 849	925		
Audrey Lacasse	1.3 Conseiller	1 849	925		
Danielle Meunier	1.4 Conseiller	5 085	2 543		
Alexandre Laffeur	1.5 Maire suppléant	6 323	2 774		
Maryse Gougeon	1.6 Conseiller	5 548	2 774		
Sylvie Potvin	1.7 Conseiller	5 548	2 774		
Yves Laurendeau	1.8 Conseiller	5 548	2 447		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).